

## **Document de Communication**

**à remettre aux familles** (et à l'ensemble des personnes engagées dans le programme)  
Peut si nécessaire être joint au livret scolaire

### **Programme Personnalisé de Réussite Educative**

«La loi du 23 avril 2005 prévoit, dans son article 16, qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative».  
« Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

<b>Nom :</b>	<b>Classe :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Cycle :</b>
<b>Date de naissance</b>	<b>Ecole :</b>

<b>Nom des responsables légaux</b>	<b>Adresse</b>

### **Parcours scolaire de l'élève**

<b>Année scolaire</b>	<b>Classe</b>	<b>Ecole</b>	<b>Nom de l'enseignant</b>	<b>Aide mise en place</b>

## Modalités de l'aide

Compétences et connaissances à travailler de manière spécifique	Actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs		
	<b>A l'école</b>	<b>Dans la classe</b>	
		<b>Dans le cycle ou l'école</b>	
		<b>Avec l'aide du RASED (si nécessaire)</b>	
		<b>Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)</b>	
	<b>A l'école</b>	<b>Dans la classe</b>	
		<b>Dans le cycle ou l'école</b>	
		<b>Avec l'aide du RASED (si nécessaire)</b>	
		<b>Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)</b>	
	<b>A l'école</b>	<b>Dans la classe</b>	
		<b>Dans le cycle ou l'école</b>	
		<b>Avec l'aide du RASED (si nécessaire)</b>	
		<b>Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)</b>	
<b>Modalités d'accompagnement par les parents</b>			

### EMPLOI DU TEMPS DE L'ENFANT

Résumer de façon simple avec l'enfant ce qu'il fera, avec qui, quand, où, avec quels outils... pour réaliser le Programme. Construire avec lui son emploi du temps.

	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
<b>Matin</b>						
<b>Après-midi</b>						
<b>Hors temps scolaire</b>						

<b>Programme adopté le :</b>	
<b>Personne garante du projet : le directeur</b>	
<b>Durée prévisionnelle :</b>	

<b>Signataires du Programme Personnalisé de Réussite Educative</b>		
<b>L'enseignant</b>	<b>Les parents</b>	<b>Le directeur ou chef d'établissement</b>
<b>RASED</b>	<b>Autre</b>	<b>Autre</b>